

MEURTHE & MOSELLE
C O N S E I L G É N É R A L

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 09 - Septembre 2012
Complément N° 2**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Session
du 24 septembre 2012**



PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DÉLIBÉRATIONS

SESSION DU 24 SEPTEMBRE 2012

Ouverture de la séance

SEANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2012

La séance du **LUNDI 24 SEPTEMBRE 2012** est ouverte à **09 H 40**, sous la Présidence de **M. Michel DINET**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **M. GUERARD Noël**, **Mme TALLOTE Josiane** et **M. UHLRICH Jean-Marie**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **MM. BOLMONT Jean-Paul**, **CHANUT Henri** et **WILLER Yves**, à l'exception de **M. MERSCH Pierre**, excusé.

La séance est ouverte à 9 h 40, sous la présidence de Monsieur DINET, Président du Conseil Général de Meurthe et Moselle

Discours d'ouverture

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Préfet, Mesdames et messieurs les directeurs, Mesdames et messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs.

Je déclare ouverte la session du jeudi 24 septembre 2012 qui sera essentiellement consacrée à la situation économique et sociale du département et suivie cet après-midi d'un débat portant sur la conception et les enjeux de l'Economie Sociale et Solidaire.

Je remercie monsieur le Préfet d'avoir bien voulu accepter de venir présenter devant notre assemblée le rapport d'activité des services de l'Etat - il a souhaité y associer un grand nombre de directeurs et directrices que j'accueille ici avec plaisir - ainsi que la situation économique et sociale dans notre département. Il répondra ensuite aux questions d'actualité qui lui ont été adressées.

Je remercie de leur présence, une nouvelle fois, l'ensemble des représentants ici à nos côtés dans le cadre d'une session qui se déroule chaque année autour de la situation économique et sociale.

Depuis notre dernière session de juin, plusieurs nominations sont intervenues :

Monsieur Nasser MEDDAH a été nommé Préfet de la Région de la Lorraine, de la Moselle, et de la zone de défense et de sécurité Est en remplacement de Monsieur Christian GALLIARD DE LAVERNÉE, nommé préfet de la Région Pays de la Loire, Préfet de Loire Atlantique

Madame Sabine DUBOIS LE PAN a succédé à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Meurthe et Moselle à monsieur Daniel BOUFFIER, nommé Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Alsace.

Monsieur Thomas PISON a pris ses fonctions de Procureur près le Tribunal de Grande Instance de Nancy en remplacement de Monsieur Raymond MOREY nommé procureur général auprès de la cour d'appel de Guyane.

Avant d'engager le travail de notre Assemblée, je souhaite, mes chers collègues, ici, rendre un hommage particulier à une personne connue de nombre d'entre vous : Daniel LAJOUX s'est éteint le 9 juillet dernier à 69 ans. Il a été un collaborateur engagé de notre collectivité et fut mon premier Chef de Cabinet de 1998 à 2001.

Les nombreux hommages qui ont suivi sa disparition, témoignent tous de l'engagement de cet homme de convictions envers les autres, envers sa ville de Maxéville, et son département, la Meurthe et Moselle.

Celui qui a commencé à travailler comme boulanger à 14 ans, aura gravi les échelons par son travail, par ses compétences et ses talents relationnels mais, également, par sa sensibilité sociale. L'ouvrier de chez Solvay, licencié en droit grâce aux cours du soir, est vite devenu dans le paysage politique Meurthe et Mosellan, une personnalité aussi discrète que remarquée. Toute sa vie militante aura été marquée par la fidélité et le désir d'œuvrer au service des autres et de notre pays.

Je souhaite que notre assemblée puisse, en ce jour, saluer cette vie faite de combats, à la fois syndicaux, associatifs ou politiques, mise à l'honneur au titre de l'Ordre National du Mérite en 2002.

C'est d'ailleurs ce que nous retenons le plus de son passage dans notre collectivité. En responsabilité du protocole, il agissait tel un chef d'orchestre avec minutie et un grand souci de détail, mettant toujours un point d'honneur à ce que l'accueil républicain de la collectivité, quel que soit son visiteur, soit le meilleur possible.

En votre nom, je réitère notre amitié à son épouse Yvette et à son fils Frédéric, présents avec nous aujourd'hui, ainsi qu'à tous ses proches.

Je vous demande de respecter une minute de silence.

Une minute de silence est observée

Je vous remercie.

Permettez-moi, mes chers collègues, de saluer, à l'ouverture de cette séance, la délégation mexicaine de neuf hauts fonctionnaires mexicains. Leur déplacement a été organisé en lien avec l'Institut des Hautes Etudes sur l'Amérique latine et l'Ambassade de France à Mexico.

Bienvenue dans notre collectivité.

Applaudissements

Mes chers collègues, Monsieur le Préfet ne me contredira pas, notre Région, notre département comme d'autres départements souffrent d'une crise dont les effets se traduisent par un ralentissement d'une activité économique en difficultés et des suppressions d'emplois. Avec 33.660 personnes en recherche d'un emploi à la fin du mois de juillet 2012 contre 30.750 à la même époque en 2011, le nombre de demandeurs d'emploi progresse sur un an de 9,5 % en Meurthe et Moselle contre 9,1 % en Lorraine et 8,5 % au niveau national.

Derrière ces chiffres se cachent souvent des drames humains dont les conséquences sociales se mesurent au quotidien par nos équipes sur le terrain.

Parce que les circonstances sont exceptionnelles et rudes à la fois, notre résolution à agir doit se hisser à la hauteur de cette difficulté. Elle nous concerne tous : Etat et collectivités mais aussi acteurs publics et privés.

La nécessité de s'unir, de faire converger les énergies est désormais plus qu'une méthode. L'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés, appelle à des mobilisations nouvelles, à des volontés fortes pour créer les conditions d'une dynamique au service du développement de nos territoires. Celle-ci n'aura de chance d'être engagée que si chacun cesse de concevoir le développement de sa commune, de son intercommunalité ou de son département en concurrence, voire en opposition, avec celui du voisin.

La Lorraine dans son ensemble a trop souffert de divisions pour s'offrir à nouveau le luxe de démarches individuelles, voire d'oppositions nouvelles et stériles.

La gravité de la situation ne le veut pas, l'évolution du cadre institutionnel qui se devine et se dessine peu à peu ne le permet heureusement plus.

Mes chers collègues, le Congrès de l'Assemblée des Départements de France s'est tenu à Metz la semaine passée. Ce que j'exprime devant vous, ici, a été exprimé en séance plénière devant tous les présidents de conseils généraux de France.

Si une majorité se dégage pour confirmer la volonté de voir prochainement le conseiller territorial disparaître définitivement, je regrette encore que des propos trop défensifs aient été à nouveau prononcés devant ce Congrès. Je ne participerai pas à la querelle des pouvoirs et des prérogatives entre les collectivités. Clarifier les compétences, certainement ! Mais cela ne signifie pas à mes yeux s'opposer et se méfier l'un de l'autre.

C'est cette logique d'affrontement sur l'importance des prérogatives de chaque collectivité qui a conduit les départements, mes chers collègues, à accepter, il y a quelques années, le « cadeau empoisonné » du paiement des allocations individuelles de solidarité. Très honnêtement, qui pourrait dire que les départements en sont sortis renforcés ?

Nous avons, mes chers collègues, besoin de Régions fortes, à l'autonomie fiscale retrouvée, pour agir aux côtés de l'Etat et assumer des politiques ambitieuses en matière économique, capables d'investir dans des programmes d'infrastructures majeurs, de promouvoir la recherche et l'université dans la compétition européenne et mondiale.

Nous avons besoin, à ses côtés, de Départements qui cessent de se faire peur et prennent pleinement la mesure de leurs potentialités et de leur rôle en matière de solidarité avec les hommes, de solidarité avec les territoires et de développement territorial solidaire.

Nous disposons avec la clause de compétence générale, qui doit être respectée, d'un outil permanent permettant d'organiser nos partenariats à travers une contractualisation volontaire, d'une part de la Région et des départements et d'autre part entre le département, les communes et leurs coopératives intercommunales. Nul besoin que la loi impose des schémas de services prescriptifs qui instaурeraient de fait une nouvelle forme de tutelle d'une collectivité sur l'autre.

La construction de cette articulation dans la sérénité suppose que quelques principes puissent trouver leur concrétisation rapide.

D'abord l'Assemblée des Départements de France pose, en préalable à toute discussion sur le nouvel acte de décentralisation, la résolution du financement des trois allocations individuelles de solidarité au nom du principe républicain de solidarité nationale. J'ai eu l'occasion de repréciser comme tel cet élément lors du Congrès de l'ADF.

L'hémorragie financière que constitue le décalage énorme entre dépenses obligatoires (mes chers collègues, en 2011, 10,4 millions d'euros de manque rien que pour l'APA, si l'on est d'accord avec la règle de répartition à 50/50, 15,4 millions d'euros pour la Prestation de Compensation du Handicap, et, tenez-vous bien, mes chers collègues, 29 millions d'euros de décalage rien pour le RSA, ce qui signifie que sur l'effort budgétaire départemental et sur ce qui nous reste de fiscalité, nous payons directement chaque année 29 millions de versement d'allocations au titre du RSA) et recettes perçues par le département doit être stoppé et le compteur remis à zéro dès 2013. Si tel était le cas, le budget départemental meurthe-et-mosellan serait doté de 54,8 millions d'euros supplémentaires. Dans ce cas de figure, je pourrais dans ma responsabilité d'exécutif assumer, sans fiscalité autre que le foncier bâti, l'ensemble des compétences dévolues au département, à la condition première toutefois qu'aucune compétence ne soit transférée au département. Je parle de compétences nouvelles. Je n'en réclame aucune, je n'en souhaite au département aucune. Nous avons en l'état bien assez de ce que nous faisons pour être passionnés par ce que nous faisons. Et nous n'avons pas besoin - dans une logique de fuite en avant de recherche d'extension de ces pouvoirs et de ces prérogatives d'aller au bénéfice du département dans une course à l'échalote sur l'importance des collectivités - d'accueillir des responsabilités nouvelles.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, revenons-en au sens des lois de décentralisation : rapprocher le pouvoir de nos territoires et de nos concitoyens. Le grand changement traduit dans les lois de décentralisation de 1982 a été la suppression de la tutelle de l'Etat sur les collectivités et la confiance réciproque qui a été construite. La grande idée de la nouvelle étape de décentralisation en préparation pourrait concrétiser non seulement la confiance retrouvée entre Etat et collectivités, mais aussi la confiance, notre propre confiance, en direction de nos concitoyens pour qu'ils participent plus au vivre ensemble et à l'action publique.

A l'heure où tant de gens qui doutent de la République et de ses élus, se réfugient et, pire, de plus en plus se reconnaissent dans la vote extrême, nous avons besoin de redonner à notre pays un nouveau souffle démocratique.

L'étape nouvelle de décentralisation doit d'abord être pensée comme un projet de société répondant aux aspirations de nos concitoyens.

Permettez-moi, mes chers collègues d'évoquer, à cet instant, la démarche Lorraine 2020 que je conduis à la demande du Président MASSERET, elle nous concerne tous. Elle synthétise et traduit opérationnellement le propos que je tiens tant sur les articulations entre collectivités et entre l'Etat et les collectivités, que sur l'engagement citoyen de chacun.

La conjugaison de ces deux mouvements nous donne aujourd'hui une chance inespérée de faire Lorraine ensemble. Comment ?

Par le regard lucide, partagé, échangé, débattu entre une multitude d'acteurs économiques, sociaux, environnementaux, d'élus, d'acteurs associatifs et de l'éducation populaire, de la sphère publique, de jeunes travailleurs, étudiants, lycéens, collégiens, des présidents de conseils généraux, des maires des grandes villes, des conseillers économiques, sociaux et environnementaux, sur la situation de la Lorraine, et par la prise de conscience collective des formidables atouts et opportunités qui se présentent aujourd'hui à notre région, en premier lieu sa position de carrefour historique, géographique, culturel, et au plan des infrastructures ou encore sa culture de la coopération transfrontalière avec les relations privilégiées que nous entretenons avec nos voisins européens.

C'est dans ce cadre que j'inscris, mes chers collègues, ma présidence pour deux ans de l'Etablissement Public d'Aménagement, maître d'ouvrage de l'opération d'Intérêt National Alzette-Belval, en proposant que notre Région se tourne vers l'Etat, Monsieur le Préfet, non pas comme ce fut longtemps le cas pour tendre la sèbile et pleurer la solidarité en direction d'une région qui a tant donné à l'histoire et à la richesse de notre Pays, mais pour proposer que l'Etat parie avec nous, au bénéfice de la Nation, sur une région laboratoire dans le Grand Est inscrivant son devenir dans une Europe à vivre plus qu'une Europe de l'austérité et des directives.

Cette conception nouvelle d'une action publique articulant région, départements, villes, réseaux de villes, communes et intercommunalités, appelle une gouvernance différente qui implique également les Lorraines et les Lorrains.

Créer des espace où se révèlent, s'expriment et s'organisent la vitalité et l'inventivité des citoyens réunis au service du bien commun, c'est le défi de l'efficacité, c'est le défi démocratique qui doit animer l'esprit de la loi renforçant la décentralisation.

La participation ne doit pas se limiter au nécessaire débat démocratique, elle doit aussi ouvrir des espaces pour que participent directement à l'action les citoyens, leurs associations, leurs syndicats, leurs mutuelles, leurs outils d'engagement et de coopération dans la proximité et dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Il ne suffit pas que de bonnes politiques soient votées par l'Etat, par le Conseil Général, par le Conseil Régional et d'autres pour que les choses bougent, les choses bougent si nous créons des espaces d'initiative et d'engagement pour nos concitoyens dans la proximité.

Je défends depuis longtemps l'idée qu'en complément d'une solidarité de droits, l'action publique permet une solidarité d'engagement pour que chacun puisse apporter sa contribution à la création et au nécessaire renforcement du lien social, du développement territorial et de l'innovation.

Les richesses créées à ce niveau, mes chers collègues, nous l'évoquerons cet après-midi, ont par ailleurs des vertus incontestables, les emplois que tout cela crée ne sont pas délocalisables.

C'est cet enjeu qui guide les orientations proposées pour renforcer l'Economie Sociale et Solidaire en Meurthe-et-Moselle dont nous avons à débattre cet après-midi : est-ce l'abandon du soutien classique à l'économie ? Non, mais ce n'est pas la responsabilité première du département. Chacun à vouloir tout faire conduit à ce que nous ne sachions pas quelle est, effectivement, l'efficacité des moyens mis en œuvre. Si chacun porte des responsabilités fortes, bien quantifiées, il est possible d'établir par contrat des partenariats avec d'autres. C'est cela l'enjeu des compétences

Je l'ai dit à mes collègues présidents de conseils généraux dont j'entends certains dire : « Quand nous avons fini de faire du social, d'aider les communes et les groupements de communes, nous n'avons plus aucune marge de manœuvre pour nos propres compétences. » Mes chers collègues, « la solidarité en direction des personnes, « la solidarité en direction des territoires » et « le développement économique solidaire et social des territoires » ne sont-ils pas trois dossiers à accomplir par l'adhérent au service d'une efficacité départementale dans une efficacité régionale ?

Tout cela, mes chers collègues est bien suffisant pour assumer nos responsabilités départementales.

Je le redis : inutile de nous emballer davantage : Solidarité entre les habitants, solidarité entre les territoires, développement territorial, en clair, mes chers collègues :

« Vivre ensemble la Meurthe-et-Moselle » la devise qui préside à toute notre action départementale n'a pas une ride.

Pour conclure, mes chers collègues, je vous rappelle l'organisation de cette session :

Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle présentera son analyse de la situation économique et sociale du département. Il évoquera également le rapport d'activités des services de l'Etat. Il répondra ensuite aux questions d'actualité qui lui ont été adressées dans le cadre des modalités communiquées à chacun des groupes politiques.

Je rappelle cette règle : c'est Monsieur le Préfet qui indique répondre à la question de tel élu. Ne relisant pas la question mais allant directement à la réponse. Pour qu'il y ait interactivité, l'élu qui m'en fera signe, aura la possibilité de réagir pour un complément, ce qui nous permettrait d'adopter un rythme suffisant d'échanges, Monsieur le Préfet, avec vous-même et vos collaborateurs.

- Puis la session reprendra en séance publique cet après-midi à 14 h afin d'engager le débat sur l'économie sociale et solidaire préparé par une audition des partenaires dans le cadre d'une commission élargie le 18 septembre dernier particulièrement suivie par de nombreux conseillers généraux.

Les commissions intérieures se réuniront demain à partir de 9 h 30 pour examiner les rapports de session et de la commission permanente du 1^{er} octobre. La séance publique reprendra le jeudi 27 septembre à 9 h 30 jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

Pour être complet, je souhaite vous informer de la tenue d'une commission Aménagement élargie ce jeudi 27 septembre de 8 h 30 à 9 h 30 afin d'auditionner le Président du SCOT, notre ancien collègue devenu sénateur, monsieur Jean-François HUSSON. Sachant que notre collectivité sera amenée à délibérer prochainement sur le pré projet du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT.

J'aurai terminé l'ensemble des informations en vous rappelant, mes chers collègues, que j'ai eu plaisir à répondre favorablement à la demande de l'ensemble des Sénateurs de Meurthe-et-Moselle, au-delà de toute considération d'appartenance politique, pour accueillir dans les locaux du Conseil Général les rencontres départementales des Etats Généraux de la démocratie locale le vendredi 28 septembre dans cette salle. Vous y êtes, à leur demande, invités.

La parole est à Monsieur le Préfet.

**RAPPORT N° 17 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ETAT
DANS LE DÉPARTEMENT - ANNÉE 2011**

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 17 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président de la communication du rapport de l'activité des services de l'Etat dans le département en 2011, présenté par M. le préfet de Meurthe et Moselle.

La séance est levée à 13 heures 05.

oooOooo



PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DÉLIBÉRATIONS

SESSION DU 24 SEPTEMBRE 2012

SEANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2012

La séance du **LUNDI 24 SEPTEMBRE 2012** est ouverte à 15 H 00, sous la Présidence de **M. Michel DINET**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **MM. BRUNNER Gauthier, DE CARLI Serge, GRANDJEAN Gregory, GUERARD Noël, HABLOT Stéphane, KLEIN Mathieu, RIGHI Laurent, Mmes TALLOTE Josiane, THOMAS Rachel** et **M. UHLRICH Jean-Marie**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **MM. LAURENCY Jean-Pierre, CORZANI André, COLIN Philippe, BOLMONT Jean-Paul, MANGIN René, PISSENM Jean-Claude, TRITZ Olivier, CHANUT Henri, Mme PILOT Michèle** et **M. WILLER Yves**, à l'exception de **Mme MAYEUX Sophie** et **M. MERSCH Pierre**, excusés.

**RAPPORT N° 10 - POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE
D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

M. CORZANI, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte des orientations et propositions exposées dans le présent rapport.

La séance est levée à 17 heures 20.

oooOooo



PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DÉLIBÉRATIONS

SESSION DU 24 SEPTEMBRE 2012

SEANCE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2012

La séance du **JEUDI 27 SEPTEMBRE 2012** est ouverte à 09 H 50, sous la Présidence de **M. Michel DINET**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de MM. CAPS Antony, CORZANI André, HABLOT Stéphane, Mme OLIVIER Dominique, MM. TRITZ Olivier et UHLRICH Jean-Marie, qui avaient donné respectivement délégation de vote à MM. BAUMANN Pierre, MINELLA Jean-Pierre, MANGIN René, Mme PILOT Michèle, MM. RIGHI Laurent et VINCHELIN Jean-Paul.

**RAPPORT N° 1 - RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DES RETRAITÉS ET DES PERSONNES AGÉES (CODERPA) -
RENOUVELLEMENT DU CODERPA -**

Mme PILOT, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- prend acte des propositions contenues dans le rapport annuel du Coderpa,
- invite le Comité à prendre connaissance, à son tour, de l'avis rendu par le Conseil Général, et à poursuivre ses travaux en étroite collaboration avec les services départementaux,
- décide, pour ce faire, d'adresser la sténotypie de la séance à Mme la Présidente du Coderpa,
- modifie la composition du Coderpa comme indiqué dans le paragraphe II du rapport et précise que les personnes qualifiées au sein du 4^{ième} collège sont désignées par le Président du Conseil Général,
- décide la prorogation du mandat des membres actuels désignés par arrêté pris en date du 7 septembre 2009 jusqu'à installation de la nouvelle assemblée plénière.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 2 - NOUVELLE CONVENTION MAISON POUR
L'AUTONOMIE ET L'INTÉGRATION DES MALADES ALZHEIMER
(MAIA)**

Mme PILOT, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention et autorise son président à la signer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 3 - CONVENTION ETAT/GRAND NANCY/CONSEIL GÉNÉRAL/UNION & SOLIDARITÉ PORTANT SUR LA PRODUCTION ET LA RÉHABILITATION DE LOGEMENTS ACCESSIBLES AUX PLUS DÉMUNIS

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable à la convention liant l'Etat, le Conseil général, le Grand Nancy et Union & Solidarité sur la production et la réhabilitation de logements accessibles aux plus démunis,

- et autorise son président à la signer au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 4 - FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES DU DÉPARTEMENT ET DES SERVICES DE RESTAURATION - ANNÉE 2013

M. KLEIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Partie I : Les dotations financières

I - Dotations de fonctionnement des collèges publics

A – Principe de calcul et critère de répartition

- décide de prendre en compte, selon les modalités présentées dans le rapport, les dépenses de fonctionnement inscrites au service général des budgets des 72 collèges publics du département à partir des 4 postes suivants :

- a. les dépenses énergétiques (moyenne des dépenses énergétiques et eau des 3 derniers exercices)

Montant de l'enveloppe viabilisation pour 2013 : **3 464 864 €**

- b. les dépenses d'entretien (moyenne des dépenses d'entretien des 3 derniers exercices)

Montant de l'enveloppe entretien pour 2013 : **1 200 505 €**

- c. les dépenses liées à des structures pédagogiques particulières (ZEP, ULIS, classes relais,...)

Montant de l'enveloppe liée aux structures pédagogiques particulières pour 2013 : **57 600 €**

- d. les dépenses diverses liées à l'élève (produit de effectif pondéré par le forfait élève)

Montant de l'enveloppe élèves pour 2013 : **2 823 522 €**

- e. la part contributive des familles pour les collèges en cités scolaires (déterminée par la Région et déduite de la dotation de fonctionnement)

Montant de la contribution pour 2013 : **168 047 €**

B – Le montant de l'enveloppe globale

- fixe le montant de l'enveloppe globale de fonctionnement 2013 des 72 collèges publics à **7 378 444 €**

- arrête le calendrier de versement des dotations de fonctionnement aux établissements, à savoir :

- 2/3 en janvier 2013
- 1/3 en juillet 2013.

II – Dotations spécifiques pour la restauration :

- décide de prendre en compte, selon les modalités présentées dans le rapport, les dépenses de fonctionnement inscrites au budget des 54 établissements gérant un service de restauration à partir des 4 postes suivants :

- a. les dépenses énergétiques (moyenne des dépenses énergétiques et eau des 3 derniers exercices)

Montant de l'enveloppe viabilisation pour 2013 : **849 009 €**

- b. les dépenses d'entretien (moyenne des dépenses d'entretien des 3 derniers exercices)

Montant de l'enveloppe entretien pour 2013 : **816 724 €**

- c. les dépenses de denrées (produit du crédit denrées par le nombre de repas prévus 2012)

Montant de l'enveloppe denrées alimentaires pour 2013 : **5 197 889 €**

- d. les dépenses de personnel (dépenses de personnel 2012 majoré de 1,5%)

Montant frais de personnel pour 2013 : **6 799 447 €**

- e. les recettes des familles et des commensaux (estimée à partir des recettes réalisées lors de l'exercice 2011)

Montant des recettes prévisionnelles pour 2013 : **7 819 909 €**

- f. Tarification 2013

FORFAITS	Tarif A	Tarif B	Tarif C
Quotient Familial	de 0 à 649 €	de 650 à 899 €	≥ à 900 €
Nouveaux tarifs payés par les familles (valables dans le cas des élèves ayant adhéré à un forfait annuel *)	1,70 € le repas	2,70 € le repas	3,70 € le repas
Tarif ticket	4,10 € le repas		

B – Le montant de l'enveloppe globale

- fixe le montant de l'enveloppe départementale pour les dotations spécifiques de la restauration scolaire à **5 843 160 €**

- arrête le calendrier de versement des dotations spécifiques de la restauration aux 54 établissements, à savoir :

- 2/3 en janvier 2013
- 1/3 en juillet 2013.

III - Recettes

- fixe le montant global des recettes correspondant aux charges de personnel afférentes à la restauration scolaire à **6 799 447 €**,

- arrête le calendrier d'émission des titres de recettes aux établissements, à savoir :

- 2/3 en mai 2013
- 1/3 en novembre 2013.

IV- Ajustement des dotations

- adopte le principe des réajustements des dotations selon les modalités détaillées dans le rapport.

V – Dotations de fonctionnement des collèges privés

- décide d'attribuer, pour l'exercice 2013, les dotations de fonctionnement des 14 collèges privés sous contrat d'association du département selon les modalités détaillées dans le rapport,

- fixe le coût moyen du collégien de l'enseignement privé à **277,39 €**,
- arrête le nombre de collégiens concernés à **5 352 élèves**,
- fixe le montant de l'enveloppe de fonctionnement 2013 des collèges privés à **1 484 591 €**
- arrête le calendrier de versement des dotations de fonctionnement aux établissements privés, à savoir :
 - 2/3 en janvier 2013
 - 1/3 en juillet 2013.

Partie II : Les orientations et recommandations

- fixe l'ensemble des orientations et recommandations en matière de fonctionnement et de restauration à signifier aux chefs d'établissements pour l'année 2013 conformément à la 2^{ème} partie du présent rapport

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 6 - GECT PORTANT LE SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF DU SOMMET DES EXÉCUTIFS DE LA GRANDE RÉGION : MODIFICATION DES ACTES CONSTITUTIFS -

M. ARIES, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- annule et remplace la délibération 8560 (rapport AME 4) de la Session du 7 novembre 2011, adoptée le 10 novembre 2011
- approuve la convention et les statuts du GECT assurant le rôle de secrétariat administratif du Sommet de la Grande Région et la coordination de ses présidences dénommé GECT – secrétariat du Sommet de la Grande Région selon les conditions suivantes :
 - attribution d'une voix délibérative au Département de Meurthe-et-Moselle sur les quatre attribuées à la composante territoriale « Lorraine »
 - la clé de répartition de la part lorraine soit la suivante : 75 % pour la Préfecture de la région Lorraine et la Région Lorraine et 12,5 % pour le Département de Meurthe-et-Moselle étant entendu que la part du Département ne saurait excéder 20 000 € par an
 - le règlement intérieur reprenne les dispositions relatives aux modalités de vote de l'assemblée générale, les missions du GECT, le plan de travail et la composition de l'équipe de travail figurant dans le présent rapport

- autorise son Président à engager la procédure d'adhésion à ce GECT de droit luxembourgeois notamment en adressant à l'Etat la déclaration d'intention d'adhésion requise par le règlement européen (CE) n° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale (GECT)

- autorise son Président à signer tous les documents afférents à l'adhésion à ce GECT

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 7 - GECT ALZETTE-BELVAL

M. ARIES, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 7 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les statuts du Groupement Européen de Coopération Territorial (GECT), la convention en vue de la création du Groupement Européen de Coopération Territorial (GECT) ; la convention financière relative à la prise en charge des frais de fonctionnement avec un plafond d'intervention à 20 000 €.

- autorise le Président à les signer

Il est précisé que les communes de proximité, notamment celle d'HUSSIGNY-GODBRANGE, TIERCELET, VILLERS-LA-MONTAGNE, qui n'ont pas pu être associées au GECT par une représentation directe au sein du groupement, seront néanmoins associées aux travaux et réflexions menés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 8 - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE EPA ALZETTE-BELVAL

M. ARIES, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de participation financière EPA Alzette-Belval 2012 – 2013 et ses annexes

- autorise le Président à la signer,

- les financements 2012 seront prélevés sur les lignes P221 E08 0037 à hauteur de 496 480 € (DAPRO départementale investissement) et P381 E08 0016 à hauteur de 25 000 € (DAPRO départementale fonctionnement).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 11 - NOUVELLE OFFRE DE SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL SUR LE
TERRITOIRE DE NANCY COURONNE**

M. COLIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve le présent rapport et les modalités de pérennisation de l'équipe d'accompagnement,

- autorise son président, en son nom, à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 12 - CLÔTURE DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE
L'AÉROPÔLE DU GRAND NANCY**

M. CORZANI, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 12 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Prend acte du retrait du rôle.

**RAPPORT N° 13 - ACCORD DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE
NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE NANCY**

Mme CREUSOT, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 13 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve l'accord de partenariat à passer avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Nancy et autorise son président à le signer,

- décide d'accorder à l'ENSA Nancy une aide en fonctionnement de 11 000 € pour permettre le démarrage de l'atelier national de recherche typographique. Le crédit correspondant sera prélevé sur l'opération P151 0006.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 14 - RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE POUR LA RÉALISATION ET LA GESTION DU PARC DE LOISIRS DE LA FORÊT DOMANIALE DE HAYE

M. HARMAND, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 14 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- décide de solliciter le retrait du département de Meurthe-et-Moselle du Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion du Parc de Loisirs de la forêt domaniale de Haye,

- demande à son président de saisir le président du SMA de cette décision,

- autorise son président à engager les démarches nécessaires pour y parvenir.

Lors du vote correspondant, le groupe UDC déclare voter contre et le groupe des Démocrates Indépendants déclare s'abstenir.

La séance est levée à 12 heures 30.

oooOooo



PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DÉLIBÉRATIONS

SESSION DU 24 SEPTEMBRE 2012

SEANCE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2012

La séance du **JEUDI 27 SEPTEMBRE 2012** est ouverte à 14 H 44, sous la Présidence de M. Michel DINET.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de MM. CAPS Antony, CORZANI André, HABLOT Stéphane, KLEIN Mathieu, MERSCH Pierre, Mme OLIVIER Dominique et M. UHLRICH Jean-Marie, qui avaient donné respectivement délégation de vote à MM. BAUMANN Pierre, MINELLA Jean-Pierre, MANGIN René, Mme CREUSOT Nicole, M. SAINT-DENIS Marc, Mme PILOT Michèle et M. VINCHELIN Jean-Paul, à l'exception de Mme MAYEUX Sophie, excusée.

RAPPORT N° 15 - RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DES LACS DE PIERRE PERCÉE ET DE LA PLAINE

M. HARMAND, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 15 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide de solliciter le retrait du département de Meurthe-et-Moselle du syndicat mixte d'aménagement des Lacs de Pierre Percée et de la Plaine,
- demande à son président de saisir le président du SMA de cette décision,
- autorise son président à engager les démarches nécessaires pour y parvenir.

Lors du vote correspondant, le groupe UDC déclare voter contre et le groupe des Démocrates Indépendants déclare s'abstenir.

RAPPORT N° 16 - CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS ET LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET COMMUN AU CHÂTEAU DE LUNÉVILLE

M. HARMAND, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 16 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention cadre de partenariat entre le Conservatoire National des Arts et Métiers et le département de Meurthe-et-Moselle,
- et autorise son président à la signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 18 - CRÉATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 18 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les créations et transformations de postes contenues dans ce rapport

1. Créations de postes

DISAS

Direction Enfance Famille - Pôle ASE

	Création
N° poste	3023
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	ATSE TG option éducateur spécialisé ou assistant social
IB	322-638
Fonction	Travailleur social référent ASE
Direction	DISAS DEF
Service	Pole ASE
Lieu d'affectation	CAD
Résidence Administrative	Nancy
Politique publique principale	ASE
Date d'effet envisagée	1/11/2012

DIRAT Direction Mobilité et Territoires - Parc Départemental

	Création
N° poste	3024
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Rédacteur Territorial Tous grades
IB	325-675
Fonction	Assistante de gestion administrative et financière
Direction	DIRAT DMT
Service	Parc Départemental
Lieu d'affectation	Locaux du Parc
Résidence Administrative	Tomblaine
Date d'effet envisagée	1/01/2013

	Création
N° poste	3025
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Adjoint technique Tous Grades
IB	297-499
Fonction	Mécanicien polyvalent
Direction	DIRAT DMT
Service	Parc Départemental
Lieu d'affectation	Locaux du Parc
Résidence Administrative	Tomblaine
Date d'effet envisagée	1/10/2012

DISAS - DPAPH

Création de 4 postes non pérennes dans le cadre du dispositif MAIA sur les territoires de LONGWY et BRIEY

	Création
N° poste	3019
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Attaché, Attaché principal, Cadre de santé infirmier
Fonction	Pilote MAIA Pays haut
Direction	DISAS PAPH
Service	Action Gérontologique Antenne MAIA Nord
Lieu d'affectation	STPAPH Longwy Briey
Résidence Administrative	Longwy
Indice brut terminal	Attaché principal 966 Cadre de santé 740
Date d'effet envisagée	Octobre 2012 à septembre 2015

	Création
N° poste	3020
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	ATSE TG option AS ou CESF, Infirmier TG
Fonction	Gestionnaire de cas
Direction	DISAS PAPH
Service	Action Gériatologique Antenne MAIA Nord
Lieu d'affectation	STPAPH Longwy Briey
Résidence Administrative	Longwy
Indice brut terminal	ATSE 638 Infirmier 638
Date d'effet envisagée	Octobre 2012 à septembre 2015

	Création
N° poste	3021
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	ATSE TG option AS ou CESF, Infirmier TG
Fonction	Gestionnaire de cas
Direction	DISAS PAPH
Service	Action Gériatologique Antenne MAIA Nord
Lieu d'affectation	STPAPH Longwy Briey
Résidence Administrative	Longwy
Indice brut terminal	ATSE 638 Infirmier 638
Date d'effet envisagée	Octobre 2012 à septembre 2015

	Création
N° poste	3022
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	ATSE TG option AS ou CESF, Infirmier TG
Fonction	Gestionnaire de cas
Direction	DISAS PAPH
Service	Action Gériatologique Antenne MAIA Nord
Lieu d'affectation	STPAPH Longwy Briey
Résidence Administrative	Briey
Indice brut terminal	ATSE 638 Infirmier 638
Date d'effet envisagée	Octobre 2012 à septembre 2015

DT NANCY COURONNE

Pérénnisation des 5,5 EPT de l'Equipe d'Accompagnement Socio Professionnelle

	Créations de 4 postes
N° poste	De 3026 à 3029
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Animateur territorial TG – ATSE T.G. – Rédacteur TG
IB	325-675 Animateur et Rédacteur ATSE 322-638
Fonction	Conseiller socio professionnel
Direction	DT Nancy Couronne
Service	DDS
Lieu d'affectation	Nancy
Résidence Administrative	Nancy
Politique publique principale	insertion
Date d'effet envisagée	1/01/2013

	Création
N° poste	3030
Quotité du poste	Temps non complet 17H30
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Animateur territorial TG – ATSE T.G. – Rédacteur TG
IB	Animateur et Rédacteur 325-675 ATSE 322-638
Fonction	Conseiller socio professionnel
Direction	DT Nancy Couronne
Service	DDS
Lieu d'affectation	Nancy
Résidence Administrative	Nancy
Politique publique principale	insertion
Date d'effet envisagée	1/01/2013

	Création
N° poste	3031
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Psychologue TG
IB	379-966
Fonction	Psychologue équipe socio professionnelle
Direction	DT Nancy Couronne
Service	DDS
Lieu d'affectation	Nancy
Résidence Administrative	Nancy
Politique publique principale	insertion
Date d'effet envisagée	1/01/2013

2 Transformations de postes

DIRECTION TERRITORIALE VAL DE LORRAINE

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	GRH 4000333 CIVITAS 1815	CIVITAS 1815
Quotité du poste	100%	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Adjoint technique TG	Adjoint administratif TG
IB	297-499	297-479
Fonction	Agent d'exploitation	Agent de gestion administratif et financier
Direction	DT Val de Lorraine DITAM	DT Val de Lorraine
Service	Régie	Délégation Ressources
Lieu d'affectation	DITAM Pont à Mousson	MDD
Résidence Administrative	Pont à Mousson	Maidières
Date d'effet envisagée		1/10/2012

DT NANCY COURONNE

Direction territoriale Adjointe

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	GRH 1305 et RTT 061 CIVITAS 2480 et 2490	3032
Quotité du poste	2 temps non complet 17H30	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Rédacteur TG	Rédacteur TG
IB	325-675	325-675
Fonction	Secrétaire de CMS	Secrétaire de CMS
Direction	DT Nancy Couronne	DT Nancy Couronne
Service	Direction territoriale Adjointe	Direction territoriale Adjointe
Lieu d'affectation	CMS Jarville	CMS Jarville
Résidence Administrative	Jarville	Jarville
Date d'effet envisagée	Clôture au 30/09/2011	1/10/2012

Dans l'hypothèse où le recrutement d'un titulaire ne pourrait aboutir, les candidatures de personnes non titulaires pourraient être acceptées sur chacun des postes contenus dans cette délibération. Toutefois, le recrutement devrait se réaliser dans le respect des contraintes statutaires notamment en matière de niveau d'étude, de rémunération de base et de durée du contrat.

Lors du vote correspondant, le groupe UDC déclare s'abstenir.

RAPPORT N° 19 - INFORMATION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE SUR LES MARCHÉS PUBLICS

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 19 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte au président de la communication des informations sur la passation des marchés publics et leurs avenants du 1^{er} janvier 2012 au 30 août 2012.

RAPPORT N° 20 - COMPTE RENDU RELATIF À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 20 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Prend acte de ce que son Président a, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération adoptée lors de la session du 31 mars 2011, défendu les intérêts du Département de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre de :

- 19 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de NANCY, sous les n° 1200957-3, 1101392-2, 1200642-1, 1201050-3, 1201064-3, 1201063-3, 1200953-3, 1201180-3, 1201181-3, 1201184-3, 1201186-3, 1201209-3, 1201316-3, 1200443-3, 1201204-3, 1201375-3, 1201359-3, 1201510-3 et 1201500-3,
- 1 affaire enregistrée au Tribunal de Grande Instance de NANCY (JAF), sous le n° 12/01909,
- 1 affaire enregistrée au Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale, sous le n° 12-023NC54,
- 1 affaire enregistrée à la Cour d'Appel de NANCY sous le n° RG12/01643,
- 2 affaires enregistrées à la Cour Administrative d'Appel de NANCY, sous les n° 12NC00797 et 12NC01169.

Prend également acte de ce que son Président a décidé de se constituer partie civile, au nom et pour le compte du Département de Meurthe-et-Moselle, dans :

- 1 affaire enregistrée au Tribunal Correctionnel de NANCY,

et de former un pourvoi devant le Conseil d'Etat dans 1 affaire enregistrée sous le n° 360957.

**RAPPORT N° 21 - DÉSIGNATION DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX
DANS LES COMMISSIONS ET CONSEIL D'ADMINISTRATION
DANS LESQUELS ILS SIÈGENT ES-QUALITÉ**

M. MANGIN, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 21 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- décide, à l'unanimité, de procéder par vote à main levée,

- désigne, pour siéger au sein de la commission départementale des risques naturels majeurs :

Titulaires

- M. Olivier JACQUIN

- M.. Olivier TRITZ

Suppléants respectifs

- M. Anthony CAPS

- M. André BARBIER

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 9 - AVIS SUR LE SCHEMA RÉGIONAL CLIMAT AIR
ENERGIE DE LORRAINE (SRCAE)**

M. TRITZ, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable au projet de SRCAE de la région lorraine

- souhaite que le conseil général de Meurthe et Moselle soit associé à son comité de pilotage et à son comité technique de suivi

- souhaite que le conseil général de Meurthe et Moselle soit associé à la définition des indicateurs de suivi concernant les politiques publiques qu'il porte

- souhaite que les mentions relatives aux politiques publiques départementales impactées par le schéma ; telles que rappelées dans le présent rapport, soient bien reprises dans le SRCAE

- souhaite que le conseil général de Meurthe et Moselle soit associé aux instances de pilotage du SRE si ce dernier devait être révisé prochainement.

Concernant le schéma régional éolien (SRE) annexé au SRCAE, le conseil général :

- souhaite que soit revues les dispositions relatives à la protection des chiroptères de manière à mieux coller aux réalités de terrain en réduisant le périmètre d'interdiction autour des gîtes à chiroptères à 1 km et en instaurant un périmètre de vigilance de 5 km autour des gîtes à l'intérieur duquel une étude fine des espèces présentes et de l'impact réel des projets devra être réalisée,
- souhaite par ailleurs que sous réserve de la production d'une étude fine des perceptions paysagères en lien avec un projet éolien, prenant en compte les réalités de terrain (topographie), des projets prévus sur des communes identifiées en zone défavorable puissent être pris en compte dès lors que leur impact visuel est acceptable,
- diffère sous avis sur le SRE

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 5 - MMD 54 : AVIS SUR LES SCOT NORD 54 ET SUD 54

M. JACQUIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

SCOT Nord 54 :

- prend acte de l'état d'avancement du projet de SCOT Nord 54
- approuve la démarche de co-construction mise en œuvre dans ce cadre, et en particulier le travail prospectif actuellement en cours
- sera particulièrement attentif aux travaux à venir dans le cadre de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

SCOT Sud 54 :

Sur le calendrier et la méthode :

- prend acte de l'état d'avancement du projet de SCOT Sud 54 et du calendrier fixé, confirmé par le Président du Syndicat Mixte au cours de son audition
- est sensible aux propos du Président du Syndicat Mixte du SCOT quant à la participation active du Conseil général aux travaux d'élaboration du SCOT, ce qui n'est pas, d'une manière générale, le cas pour les autres SCOT au niveau national
- souhaite que cette participation s'effectue dans le cadre d'une véritable co-construction et non d'une simple concertation

- confirme la nécessité, exprimée par le Président du Syndicat Mixte, de mieux faire adhérer les élus locaux à la démarche SCOT et à sa mise en œuvre
- réaffirme l'obligation de travailler de manière transparente sur l'articulation technique avec les SCOT voisins, dans une démarche InterSCOT

Sur le contenu :

- aurait souhaité disposer des éléments du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui aura lieu le 6 octobre prochain
- dans ce cadre, affirme que le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables doit reposer sur les éléments qui font consensus et que le Document d'Orientation et d'Objectifs devra proposer la déclinaison opérationnelle de ces seuls éléments
- réaffirme sa position stratégique visant à :
 - . construire un territoire dynamique au cœur de la Grande Région
 - . structurer le territoire dans sa diversité
 - . favoriser une qualité de vie au quotidien comme facteur d'attractivité
- réaffirme, dans le cadre de la stratégie de développement métropolitain, que chacun des 4 grands territoires initialement identifiés par le SCOT (Lunévillois, Val de Lorraine, Terres de Lorraine, Nancy-Sel et Vermois) doit trouver sa place et faire valoir son ambition, au regard de ses propres spécificités et dynamiques d'évolution. Dans ce cadre, le rôle de secteurs particuliers tels que l'Espace Central par exemple, doit être approfondi.
- constate que le SCOT prend bien en compte les objectifs des lois Grenelle, tels que la préservation de la biodiversité ou la réduction de la consommation du foncier par exemple, mais regrette que des thématiques essentielles telles que la question du développement économique, du prix du foncier et en corollaire du prix des logements, ne soient pas davantage approfondies.

Sur la mise en œuvre opérationnelle et l'accompagnement technique et stratégique :

- réaffirme son inquiétude, au regard du contenu actuel des documents du SCOT, quant à la difficulté prévisible de mise en compatibilité des PLU, tant en termes administratifs, techniques que financiers
- continue de s'interroger sur la pertinence d'édicter les mêmes règles de façon indifférenciée entre les petites communes et les villes notamment
- dans ce cadre, propose, en prolongement des questions de méthode, qu'une plus grande marge de manœuvre soit laissée aux territoires pour proposer des règles mieux adaptées aux contextes locaux, tout en s'inscrivant dans le cadre législatif et les objectifs généraux du SCOT faisant consensus
- propose un accompagnement spécifique en termes d'Ingénierie Territoriale, permettant aux élus locaux de mieux adhérer à la démarche SCOT et garantissant, à terme, la réussite du pari de l'ambition partagée affichée dans le SCOT. Le Département prendra sa part dans ce dispositif au regard de l'ensemble des compétences qu'il peut mobiliser.

Sur le Pacte de la Multipole :

- prend acte de la volonté du Syndicat Mixte, confirmée par son Président lors de son audition, de mettre en œuvre un Pacte de la Multipole
- continue toutefois de s'interroger sur son contenu dans la mesure où :
 - . il ne s'agit pas d'une pièce réglementaire d'un dossier de SCOT
 - . le SCOT est un outil de planification et non de programmation, comme l'a confirmé le Président du Syndicat Mixte lors de son audition
- convient que le Syndicat Mixte du SCOT devra s'appuyer sur des outils d'évaluation permettant de faire évoluer le document et réaffirme en conséquence que des clauses de revoyure sont nécessaires
- propose la création d'une Conférence des Exécutifs de la Multipole sud lorraine, permettant aux maîtres d'ouvrage des politiques publiques de définir ensemble, afin de garantir à terme la réussite du pari de l'ambition du SCOT :
 - . les modalités de mise en œuvre des objectifs partagés du SCOT
 - . les outils d'accompagnement à construire de manière partenariale

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la session close à 16 h 50.

La prochaine session consacrée au DOB aura lieu le **LUNDI 12 NOVEMBRE 2012 à 10 h 00.**

LE PRESIDENT,

MICHEL DINET